

Tirer le maximum des rencontres de mentorat

Comme aspirant CPA, vous devez rencontrer votre mentor deux fois l'an. Ce document vous aidera à tirer le maximum de ces rencontres.

Les rencontres de mentorat sont l'occasion de discuter de votre progression avec un CPA. Chaque fois que vous mettez à jour un rapport de stage, on vous demandera de fixer un rendez-vous avec votre mentor. Après avoir soumis la demande dans l'OPRS, convenez d'un moment avec votre mentor.

Les rencontres, qui peuvent se tenir en mode virtuel, peuvent être plus fréquentes que le minimum requis.

Avant la rencontre

En vue de votre rencontre, assurez-vous que vos rapports de stage sont à jour et terminés.

Stage avec vérification de l'expérience : Si vous ne connaissez pas votre mentor ou si vous et votre mentor travaillez pour des organisations différentes, il est recommandé de faire vérifier vos rapports par votre superviseur avant votre rencontre.

Avant votre première rencontre avec votre mentor, c'est une bonne idée de préparer un plan d'apprentissage et de l'apporter, ainsi qu'une entente de mentorat, à votre rendez-vous.

On encouragera votre mentor CPA à revoir votre rapport de stage avant la rencontre.

Pendant la rencontre

Voici les éléments dont vous devriez discuter lors de votre rencontre (on invitera votre mentor CPA à commenter ces aspects après la rencontre) :

- Votre rapport de stage : ayez accès à votre rapport de stage pendant la rencontre pour que vous et votre mentor puissiez vous y reporter. (Conseil : comparez votre rapport et votre plan d'apprentissage pour évaluer votre progression.)
- Vos compétences techniques : regardez ensemble si votre autoévaluation de vos compétences techniques est raisonnable.
- Vos compétences habilitantes : discutez de votre progression dans l'acquisition de vos compétences habilitantes.
- Progression comme aspirant CPA : abordez vos bons coups et vos préoccupations, si vous le désirez.
- Autres : plans de perfectionnement, objectifs, questions éthiques.

Après la rencontre

Si vous devez apporter des changements à votre rapport de stage, vous pouvez le rouvrir et le modifier (à moins que le rapport dont vous avez discuté ait déjà été évalué).

Votre mentor CPA devra consigner la rencontre dans l'OPRS, en répondant à quelques questions sur le déroulement de celle-ci et en ajoutant tout commentaire additionnel.

Rappel : Des rencontres de mentorat doivent être consignées deux fois l'an. Pour chaque rencontre non tenue, la date de fin du stage peut être repoussée d'un mois.

